

La SWICA mise sur le Certificat de Branche et le diplôme fédéral

A partir du 1^{er} janvier 2022, la SWICA et les assureurs qui lui sont affiliés n'accepteront plus sur leur liste des thérapeutes que les professionnels titulaires d'un Certificat de Branche ou d'un diplôme fédéral. Les thérapeutes qui sont déjà reconnus par la SWICA conservent cette reconnaissance.

La SWICA a informé au début octobre qu'elle «mettra davantage l'accent à l'avenir sur le renforcement des professions thérapeutiques». La SWICA et les assureurs qui lui sont affiliés reconnaîtront en effet, à partir de janvier 2022, les thérapeutes formés dans des méthodes pour lesquelles il est possible d'obtenir un Certificat de Branche ou un diplôme fédéral, et, d'une manière générale, seulement s'il existe un enregistrement correspondant avec Certificat de Branche ou Diplôme fédéral. Les thérapeutes qui sont déjà reconnus le resteront selon la SWICA.

Ainsi, la SWICA est, après Visana, le deuxième assureur qui, dans un laps de temps d'une année, exige impérativement des thérapeutes soit un certificat de branche OrTra TC (CB) soit un diplôme fédéral (DF) s'ils souhaitent une nouvelle reconnaissance.

Que cela signifie-t-il pour les praticien-ne-s et les étudiant-e-s?

Les praticien-ne-s titulaires d'un diplôme dans la méthode, qui ne sont pas encore repris dans la liste de la SWICA et qui ne sont pas encore enregistrés au RME ni auprès de l'ASCA, peuvent encore présenter une demande de reconnaissance jusqu'à la fin 2021, et ce, même sans Certificat de Branche et/ou diplôme fédéral. A partir du mois de janvier 2022, cela ne sera toutefois possible que si les thérapeutes sont titulaires d'un CB ou d'un DF.

Les étudiant-e-s qui ont suivi une formation accréditée et qui ont conclu cette dernière avec un certificat de branche OrTra TC seront repris dans la liste de la SWICA après leur enregistrement au RME ou auprès de l'ASCA.

Les étudiant-e-s qui ont suivi une formation qui n'est pas accréditée par l'OrTra TC peuvent demander le certificat de branche OrTra TC via [la procédure d'équivalence](#).